

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

2019-27/1.2

Arrondissement de
Carcassonne

COMMUNE DE FLOURE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision modificative
Augmentation de crédit
N°4 M14

L'an deux mille dix-neuf, le 16 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de FLOURE légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PHALIP Philippe, Maire de FLOURE.

Présents :

Mesdames Marie PUGES, Véronique BERTOLA, Ascension GONZALES,
Aline SIEMEMCOFF,
Messieurs Gilles MARTINEZ, Acacio DE CARVALHO RABACA VALENTE,
François RENEAUD, Pierre MICHEAU,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Messieurs José MOYA, Philippe GAUTHIER

Secrétaire de séance : Ascension GONZALES

Le nombre de
Conseillers Municipaux
en service est de onze

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus aux chapitres 65 du budget M14 de l'exercice 2019 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer l'augmentation de crédit ci-après.

Le Conseil Municipal

Convocation du CM en
date du :
4 septembre 2019

OUIE l'exposé de son Président,

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux modifications,
après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires, afin de régulariser la situation.

AUGMENTATION DE CRÉDITS

Chap. 65 Cpte 65541	5 500,00 €
---------------------	------------

DIMINUTION DE CRÉDITS

Chap. 11 Cpte 61521	- 1 000,00 €
Chap. 11 Cpte 615228	- 1 000,00 €

Chap. 11 Cpte 6168	1 500,00 €
Chap. 11 Cpte 6227	250,00 €
Chap. 11 Cpte 6232	1 500,00 €
Chap. 11 Cpte 6262	250,00 €

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

FLOURE, le 17 septembre 2019

Le Maire




Philippe PHALIP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211101464-20190917-2019-27-1-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2019

Affichage : 17/06/2019